

L'autre itinéraire suit le Gave de Pau, puis les Gaves Réunis et pour finir l'Adour sur un linéaire de 150 km, de Lestelle-Betharram à Bayonne. Il est proposé de l'aménager en voie verte de part et d'autre des agglomérations qui sont des centres générateurs de fréquentation pour une pratique essentiellement loisir. Ce sont 55 km qui sont à aménager de cette manière.

Le reste de l'itinéraire se fera sur routes partagées dont la fréquentation ne dépasse généralement pas 1 000 véhicules/j et reste le plus souvent inférieure à 500 véhicules/j. Outre le jalonnement et la reprise éventuelle de portions du revêtement routier, des aménagements de réduction de vitesse pourront être préconisés. Dans tous les cas, ces zones à plus fort trafic ne sont empruntées que s'il n'existe pas d'autres possibilités.

L'étude de faisabilité en cours a été confiée à la Société ALTERMODAL. La restitution se fera fin novembre 2007. L'ensemble des structures intercommunales concernées ont été consultées pour la définition du tracé.

Au final, ce sera un itinéraire au bord de cours d'eau majeurs des Pyrénées-Atlantiques que l'on se propose de redécouvrir et de mettre en scène. Il s'éloignera de temps à autre pour rompre avec une éventuelle monotonie et découvrir soit des villages, soit des espaces naturels tels que les barthes de l'Adour. Cet itinéraire présente des enjeux forts en terme de qualité de vie pour les habitants, mais également vis-à-vis du développement de la pratique itinérante.

Le Conseil général des Landes et la Communauté de Communes du pays d'Orthe ont donné leur accord pour étudier l'aménagement de la partie les concernant entre Lahontan et Hastingues.

De même, il est proposé à la Communauté de Communes de Saint Pé de Bigorre, dans les Hautes Pyrénées de revêtir 5km de piste de manière à assurer la jonction avec la coulée verte reliant Lourdes à Pierrefitte, par le bois de Lourdes.

